



JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION,
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*,
derrière le *Prinsengracht (Noordzijde)*.

BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES ANNONCES,
Chez M. Van Weelden, libraire,
Spui, à La Haye.

Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *francs de port*.

LA HAYE 26 Mars.

arrêté du 24 mars, n° 3, la roi a nommé M. T. Schuur-
meier de l'ancienne factorerie de la Société de Com-
merce de Batavia, directeur de la Société de Commerce.

Par un autre arrêté royal, daté du 13 mars, n° 66, M. H.
inspecteur de la navigation rhénane sur le territoire
néerlandais, vient d'être également chargé de l'inspection de
la navigation de la Meuse, conformément au règlement sur cette
navigation du 20 mai 1843, *Staatsblad* n° 45.

On apprend avec plaisir que bon nombre des villes du royaume
ont souscrit pour la somme de 80,000 fl., la se-
conde pour 90,000 fl. Le montant de la somme pour laquelle
on a souscrit n'est point encore connu mais on sait que les
administrations des hospices ont souscrit ensemble pour une
somme de 88,000 fl.

Les administrateurs de l'hôpital de la marine à Willemsoord ont fait
un don gratuit de 60 fl. D'un autre côté, nous voyons dans l'*Amsterdamsche Courant*, que depuis
quelques jours il a été envoyé plus de 600 fl., comme don gratuit,
à des domestiques, ouvriers, etc., de la ville d'Amsterdam.

Il y a peu de jours la *Gazette Universelle* d'Augsbourg publia
un article d'Amsterdam, laquelle, bien que contenant des
faits qui méritaient d'être soustraits à l'oubli, ne nous offrait ce-
pendant pas des garanties suffisantes d'émancer d'une source
sûre pour les reproduire. N'étant pas initiés d'ailleurs dans
les travaux des sections des États-Généraux, nous
avons cherché un autre moyen de nous assurer, si l'anecdote rapportée
par la *Gazette d'Augsbourg* était vraie ou
fautive.

On nous éprouvons moins de scrupules, en voyant
qu'un journal d'Amsterdam donner une traduction de la lettre dont il
s'agit, nous n'affirmions pas encore pour cela que le fait
était vrai, et nous nous bornions même à le révoquer en doute,
sans autre motif que le fait est néanmoins permis de penser, que
si l'anecdote rapportée par la *Gazette d'Augsbourg* était vraie ou
fautive, elle n'aurait pas dû être publiée.

On a écrit à la feuille allemande. Le fait n'a pas
été commenté, mais on ne saurait s'empêcher de dire
quelques mots à l'endroit de la pauvreté humaine!

La probité politique, le courage civil
sont des qualités qui ne s'acquiescent que quand il s'agit de rem-
plir un devoir, et non quand on ne le pense.
On a besoin de vous dire que nos journaux
d'opposition, il n'y a pas d'hommes plus patriotes dans le
royaume, pas de Hollandais plus éclairés, plus pénétrés de véri-

tables intérêts de la patrie, que ceux qui se sont prononcés contre
le projet de loi financier. Or, ces feuilles seraient bien confuses,
si elles savaient qu'un des députés auxquels ils prodigent les
plus grands éloges à ce sujet, parce qu'il a prononcé le discours
le plus conforme à leurs vœux, est précisément celui qui avait
déclaré lors de l'examen du projet dans les sections, qu'il ven-
rait avoir à sa disposition six votes plutôt qu'un, pour faire
adopter la loi. Eh bien! ce même député, du reste l'homme le
plus loyal dans ses relations privées que l'on connaisse, n'a
pas eu le courage de soutenir à la tribune l'opinion que tous ses
collègues savaient être la seule qu'il professait véritablement.
La peur des journaux, la peur de ne pas être réélu, lui a fait
prononcer un non, que sa conviction et sa conscience desas-
suraient hautement. Ses collègues ont eu la générosité de ne
pas le lui reprocher publiquement, car tout le monde l'aime. On
se borne donc à plaindre sa faiblesse; mais son influence sur
la chambre, jusqu'ici très-grande, est perdue à jamais.

Le *Journal de Bruxelles* prend la défense de M. De la Coste,
membre de la chambre des représentants, qui est attaqué avec vi-
vulence par quelques feuilles, à cause du rapport de la section
centrale sur le projet de loi concernant le jury universitaire. Le
Journal de Bruxelles énumère les titres de M. De la Coste à la
reconnaissance des Belges, et cite à cette occasion l'arrêté sur
l'enseignement du 27 mai 1829 (remarquez bien la date), dont
M. De la Coste, alors ministre de l'intérieur du roi Guillaume,
était l'auteur. « Cet arrêté, dit le *Journal de Bruxelles*, ouvrait
une ère nouvelle, signalait d'heureuses tendances et s'accor-
dait merveilleusement avec l'arrêté sur le libre usage des
langues, avec la suppression du collège philosophique, etc. »
Ainsi, de l'aveu même du *Journal de Bruxelles*, les griefs des
Belges avaient disparu trois mois avant les événements de Sep-
tembre. Et cependant il est encore de bonnes gens en Europe
qui s'imaginent que ce sont ces griefs qui auraient motivé la
révolution!

Dans la séance de ce jour, les États-Provinciaux de la Hol-
lande-Méridionale viennent de nommer M. le professeur Thor-
becke, à l'université de Leide, membre de la seconde chambre
des États-Généraux, en remplacement du comte Van den Bosch,
décédé.

Dans la même séance les États-Provinciaux se sont occupés
de la formation de la liste de trois candidats, à présenter au roi,
pour faire choix au remplacement de M. Van der Burgh, pré-
sident de la cour de justice de la province de la Hollande-
Méridionale.

Ont été nommés :
MM. Buiskens de Leide, 1^{er} candidat, Krantz, avocat à Dor-
drecht, 2^e candidat, et de Bordes, 3^e candidat.

Le gouvernement belge vient de faire expulser du royaume
un Français nommé Roisselet de Saucières. Cette mesure est
motivée, par la publication que ce Français avait fait faire dans
une feuille belge, de sa pétition à la chambre des députés de
France, demandant la mise en jugement de M. Guizot.

Les nouvelles que nous continuons de recevoir sur l'état des
eaux de nos rivières sont des plus favorables. L'Ad est tout-à-
fait rentrée dans son lit, et les digues qui avaient quelque peu
suffert du côté de Westerwolde, sont en grande partie réparés,
de manière qu'on peut annoncer que tout danger a disparu. Les
ingénieurs qui s'étaient rendus à Westerwolde, n'ont pas cru
nécessaire d'y prolonger plus longtemps leur séjour.

Voici l'état de la marine néerlandaise commerciale se compo-
sant à la fin de l'année 1843 :

Deux vaisseaux de 84 pièces, cinq vaisseaux de 74, deux vais-
seaux de 60, un de 54, onze de 44, trois de 37, neuf de 28, un de
26, deux de 22, deux de 20, onze de 18, un de 16, dix de 14, un
de 12, deux de 8, cinq de 5 et quatre de 4. Total 73 vaisseaux et
2087 canots.

En outre la marine compte 1 navire d'exercice, 9 bâtiments de
guerre à vapeur, 4 navires de transport, 10 canonnières à four-
ches de 3 canons et 1 mortier, 35 idem grand modèle, 30 idem
petit modèle et 2 galères.

Le corps de marine se compose d'un amiral de deux vice-
amiraux, de 3 contre-amiraux, de 21 capitaines de marine, de
31 capitaines-lieutenants, de 272 lieutenants de marine et de 66
enseignes.

On apprend qu'il y a apparence que S. A. I. le grand-duc
héritaire de Russie, actuellement à Weimar, fasse un voyage
à La Haye, d'ici à peu de semaines.

Le bateau à vapeur, le *Batavier*, arrivé hier de Londres, nous
apprend que la nouvelle du malheur arrivé récemment sur le
bateau à vapeur *Princeton* de New-York n'est malheureusement
que trop vraie. On écrit à ce sujet de New-York que l'ambassa-
deur anglais avait justement commencé les négociations au su-
jet de l'Oregon, avec M. Upshur, secrétaire d'état, lorsqu'un
malheur si imprévu vient priver le pays d'un si éminent fonc-
tionnaire.

La Suède.

La Suède est une monarchie tempérée, qui tient le milieu
entre les gouvernements constitutionnels et les gouvernements
absolus; il y règne un mélange de féodalité, d'absolutisme et de
liberté qui procède de tous les temps et de tous les règnes. La
couronne est héréditaire par ordre de primogéniture et de mâle
en mâle seulement. A son avènement au trône, le roi prête ser-
ment verbalement et par écrit, entre les mains d'un *Storting*
ou conseil d'état supérieur composé de grand dignitaires de
l'état, d'un comité permanent des états du royaume et d'une
députation de la Norvège. En outre du conseil d'état, nommé
en entier par le roi, la Suède possède une chambre des états,
nommée par élection. Dans cette chambre des députés spé-
ciaux représentent l'ordre de la noblesse et celui de la bourgeoi-
sie, ses délibérations ne sont pas publiques; elle n'a pas l'in-
fluence que l'on lui attribue.

Continuation du Journal de La Haye. — 27 mars 1844.

LA RECHERCHE DE L'INCONNUE. (1)

VIII.

Double volume.

« Arthur, maintenant que qu'Arthur était devenu depuis cette soirée mémo-
rable deux charmantes jeunes femmes, toutes les deux, à des titres divers,
étaient devenues l'objet de l'amour, avaient, à tour de rôle et à si peu d'interval-
les, essayé sur lui le pouvoir de leurs charmes.

« Les deux femmes, assez inopinées au bal de la rue des Champs-Diamans entre
elles, et toutes deux, à l'instigation de la meilleure amie de la première, le pre-
mier et de rester fidèle à la seconde était de recourir à l'hypnotisme, alors,
on convint peut-être, fort à la mode, Aussi bien, lorsqu'il était en Au-
strie, il avait noté dans les quelques bouquins poudrés qui composaient
sa bibliothèque de sa mère un livre fort peu connu (2) et qu'il mériterait pour-
tant de lire, et dans ce livre, qu'il avait lu et relu, entre autres
choses il avait remarqué enregistré dans sa mémoire le suivant :

« Au lieu de l'hypnotisme, au lieu de moraliser, donnez à aimer à quelqu'un
à tout moment; si aimer fait son danger, aimer sera sa sauvegarde; si aimer fait
à tout moment, aimer sera sa consolation.

« A l'inconnue de la diligence, dont l'amitié lui défendait de s'occuper, Ar-
thur avait cherché en conséquence à substituer dans son cœur l'inconnue du
premier volume, et peut-être ce système de méditation, que nous ne saurions
vous recommander à nos lecteurs, eût-il obtenu un plein succès, mais il n'y a
rien de tel en ce bas-monde.

« Cependant, que la fortune était venue trouver un beau jour, tout endormi,
son double volume formé d'une jolie brune et d'une adorable blonde, cet homme,
dont on ne s'était mis en quête de l'une d'elles, avait vu tous ses pas et toutes
ses démarches frappés de stérilité. C'est en vain qu'il avait parcouru les
premières pages publiques, les concerts, les spectacles, que hante d'ordinaire le
monde élégant; toutes ses recherches n'avaient abouti à aucun résultat. Pa-
ris est une ville désespérante en pareil cas.

« Cependant, les passions qui viennent agiter notre âme ont besoin d'aliment, l'a-
mour même, formé de toute autre, et lui, il en était réduit à nourrir le sien
de marguerites. C'était un régime peut substantiel, mais qu'il fallait attendre
avec une impatience vraiment fiévreuse une nouvelle fête au pavillon
Marsan, parce que c'était la seule chance qui lui restait de se retrouver avec
son inconnue. Mais comment une femme qui s'était compromise vis-à-vis de
lui de tant de manières, et dont il était connu, lui qui ne la connaissait pas,
était-elle restée depuis lors invisible et muette? c'était un mystère inexplic-
able et propre à dérouter le romancier le plus exercé.

Quinze jours environ s'étaient écoulés depuis la rencontre, mais que de
choses avaient pu se passer durant ces quinze jours! Quinze jours, bon Dieu!
mais en amour c'est un laps de temps incalculable. N'est-ce point assez, en
effet, pour qu'une femme donne à un amant imaginaire un successeur réel?
Et en admettant même que celle dont il s'agit fût demeurée fidèle à un
souvenir, à un rêve, à une idée vague projet, comme il arrive si sou-
vent d'en former, qu'on laisse ensuite inaccompli, cette femme n'aurait-
elle pu se trouver arrêtée par quelque catastrophe non moins fatale qu'impré-
vue, un départ, une maladie, la mort même, la mort qui plane incessamment
sous le porche des hôtels, au sortir des fêtes, et qui choisit ses victimes parmi
les plus charmantes, pour les glacer de son souffle? Oh! cette pensée était
affreuse, et quand elle venait troubler Arthur, il ne pouvait s'empêcher de
murmurer avec un profond soupir, en contemplant de nouveau un billet tout
froissé, des fleurs toutes desséchées : « Pauvre Marguerite! »

Et cependant, il faut bien le dire, au milieu de toutes ces préoccupations
et en dépit de tous ses efforts, il sentait toujours germer au fond de son âme le
souvenir de la jeune fille de la rue des Cinq-Diamans, et il se disait parfois, en
évoquant devant lui ce gracieux fantôme, qu'il était bien dur d'avoir retrouvé
Laure pour la perdre aussitôt, et que c'était grand dommage que tant d'attraits
devenaient le partage d'un garçon tel que son ami Polydore Durandin. Puis il
se prenait à fredonner tout bas le motif de cette cavatine de Bellini, qu'il avait
entendu chanter par elle avec tant de charme, et de pureté : *Son vessosa?*

Laure, Marguerite, ces deux femmes se distinguaient tellement dans son ima-
gination qu'il en venait parfois à ne plus les distinguer l'une de l'autre.

Ici plus d'une lecture peut-être, va nous demander un compte sévère de ce
double amour. Et pourtant, en pareille circonstance, quoi de plus simple et
de plus naturel? Mais, nous dira-t-on, l'amour est une passion profondément
exclusive, qui a pour effet d'annuler temporairement aux yeux de l'amant les
mérites de toute une moitié du genre humain, hormis une individualité, une
seule, l'objet aimé. D'accord; mais aussi veuillez bien remarquer, mesdames,
qu'Arthur n'en est encore qu'à la première période de la passion, et que dans
cette première période le bandeau mythologique ne couvre point encore assez
nos yeux pour nous rendre entièrement aveugles en présence de toutes les
beautés qui ne sont point l'objet aimé. Veuillez considérer en outre que c'est
par pur héroïsme d'amitié que notre héros abandonne la blonde Laure pour
courir après la brune Marguerite, et loin de l'accuser, priez pour lui.

Quant aux hommes qui se permettraient de blâmer Arthur, nous leur dirons
comme dans l'Evangile : « Que celui qui est sans péché lui jette la première
pierre. »

Tel était l'état des choses lorsque le hasard réunit dans la même loge, au
théâtre du Palais-Royal, Arthur d'Escorailles et Mlle Laure Rieublanc. C'é-
tait, qu'on nous passe cette comparaison, deux nuages chargés d'électricité
qui viennent à se rencontrer, et l'éclair ne pouvait manquer d'en jaillir.

C'est en vain qu'Arthur, sentant tout le danger de sa situation, avait fui,
sans même vouloir entendre le second acte de sa pièce. Il emportait dans son
cœur le trait qui l'avait frappé, et maintenant sous ses efforts pour l'en retirer
devaient être inutiles. Que ne s'était-il, ce jour-là, trouvé face à face avec Mar-
guerite au lieu de Laure! il était sauvé. Le Diable, auquel les romanciers ren-
dent cependant tant de services, ne le voulut pas sans doute. Le Diable peut-il
ne pas être ingrat!

Le lendemain matin, Arthur était dans son cabinet, la tête penchée dans
une de ses mains et une plume dans l'autre, mais il n'écrivait rien, ou du moins
rien qui vaille; car il n'y a si fâcheuse disposition d'esprit pour se livrer à un
travail d'imagination que d'être amoureux. Il avait beau se torturer le cerveau,

il n'y trouvait qu'une seule idée qui y trônait en souveraine; il avait beau écri-
ver ses doigts sur le papier, un nom, un seul qu'il eût voulu bannir de sa mé-
moire, revenait incessamment se jeter sous sa plume, il déchirait avec colère
la page compromise, et il la jetait au feu en s'écriant :

— Quel effroyable métier que celui d'auteur! Mais il n'y a pas à dire, on attend
mon feuilleton pour ce soir, et ils sont là tous, abonnés, rédacteurs, protes-
tants, j'ai-je! à me crier comme au fils errant : « Marche, marche! » et il faut bien
que je leunoëbisse. Oh! que ne suis-je avoué ou notaire! Ces gens-là ont des
formules au moins qui leur tiennent lieu de tout; ils ne sont point tentés de
avoir de l'esprit ou de l'imagination à heure fixe.

Tout-à-coup on frappa à la porte du cabinet qu'Arthur avait fermé au ve-
soir pour n'être pas dérangé dans son travail, et ce fut presque avec joie qu'il
alla ouvrir, espérant au moins trouver ainsi une diversion à l'état de son cœur.

— Pardon, mon illustre ami s'écria aussitôt Polydore Durandin, qui était
dans le cabinet, entraînant après lui le nègre Abd-el-Kader, littéralement at-
taché à l'un des pans de sa redingote; pardon, je te gêne peut-être un peu, mais
de roman, mais, ma foi, j'avais un inventaire dans ton quartier et j'ai eu
besoin de monter à ta chartrreuse; car j'étais inquiet de toi, tu nous as quittés
si brusquement hier soir! aussi j'ai forcé la consigne, et ton Bédouin a eu
faire... Cet être-là m'en veut décidément; il a failli déchirer ma redingote;
fais-le donc rentrer dans sa niche. Allons! Abd-el-Kader, obéissez à votre maître.

Sur un signe d'Arthur, le nègre se retire, et Durandin se retire avec laissant
tombé sur sa divan :

— Ouf! Tu me croiras si tu veux, mais j'aimerais mieux être condamné à cir-
rer mes bottes en personne, à perpétuité, que d'avoir un pareil domestique.
Ah çà, ta santé?

— N'est pas plus mauvaise aujourd'hui qu'hier.

— Je comprends; c'est-à-dire qu'elle n'est pas meilleure. Tu souffres de la
tête, n'est-ce pas? Oh! les auteurs doivent être souvent pris par là.

— Moi! en aucune façon.

— Alors, c'est donc de la poitrine ou de l'estomac, les deux maladies à la
mode?

— Pas davantage.

— Oh! pour le coup, voilà qui est étonnant! M'expliqueras-tu alors pourquoi
tu l'as sauvé hier soir comme si tu avais eu le diable à tes trousses? Tu nous as
très-vivement inquiétés. Sais-tu que M. Rieublanc et Mlle sa fille ont été sur
le point d'envoyer savoir de tes nouvelles dès hier au soir!

— Ah! sa fille aussi a témoigné...

— Mon Dieu, oui, cela lui a fait une telle impression qu'elle n'a pas voulu
attendre, pour se retirer, la fin du spectacle. Bien plus, elle a exigé
de moi la promesse que je viendrais lui porter moi-même, aujourd'hui, de tes
nouvelles. Tu comprends avec quel empressement j'ai accepté une pareille
mission.

— Mon cher Durandin, combien je suis confus! Excuse-moi après d'être
auprès de son père. Tu travail fort pressé...

— Ah! c'est donc cela! Au fait, j'aurais dû m'en douter; un auteur!...
Mon cher Arthur, je ne veux pas te troubler plus longtemps ton entretien avec
la muse, et je me sauve bien vite. Je retourne à l'étude, où je suis attendu par
les chiens. Bon courage, mon cher, bon courage! Tu seras un jour de l'aca-
démie, cela te pend à l'oreille, n'est-ce pas? A propos, j'aimerais
une fière bévue, moi! J'oubliais de te dire que je suis chargé d'une invita-
tion pour toi. Es-tu libre la veille de Noël?

— Oui... pourquoi?

— C'est que M. Rieublanc, ce brave capitaine Rieublanc, est dépolé de ce

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.
(2) Ce livre a pour titre : *Lettres écrites de Lausanne, Genève 1738*, et est
attribué à une femme, Mine de Sainte-Hyacinthe de Charrière, morte à Neu-
châtel en 1806.

iative des lois et vote par oui ou par non. L'élection des députés se fait tous les dix ans, et partiellement par dixièmes. Le roi a le droit d'ajourner les délibérations des états. La censure n'existe pas en Suède, mais la liberté de la presse y est soumise à des limites étroites. Le pouvoir législatif, pour paraître, doit demander l'autorisation au gouvernement, et si ses discussions portent ombrage, il est déféré aux tribunaux et en outre suspendu. La suspension n'a lieu que dans des cas graves et à la troisième ou quatrième recidive. La Norvège a été un état indépendant; son dernier souverain a été le prince Frédéric-Christien, aujourd'hui roi de Danemarck. Lors de son abdication et par le traité de Kiel, la Norvège a été réunie à la Suède au mois d'août 1814. Lors de la réunion, la diète a stipulé des garanties particulières, qui ont toujours été respectées et qui font partie de la constitution de l'état.

Les droits différentiels en Belgique.

On sait, qu'en 1839, la chambre des représentants belge a nommé une commission d'enquête pour l'industrie nationale en général. Cette commission demanda l'avis de toutes les chambres de commerce en Belgique sur le moyen le plus propre à employer pour protéger l'industrie belge. Une grande divergence d'opinion se fit remarquer entre la chambre de commerce d'Anvers et la chambre de commerce de Liège. Celle d'Anvers penche fortement pour le système de droits différentiels, tandis que celle de Liège penche plus pour le système prohibitif.

Une brochure vient de paraître en Belgique qui traite longuement cette question, ainsi que celle d'un traité de commerce à conclure avec le Brésil, et qui aurait principalement pour but de favoriser les denrées américaines au préjudice de celles de nos colonies. C'est cette brochure qui provoque de la part du Journal de Liège l'article suivant :

Établir des droits différentiels dans le but évident et avoué de favoriser l'économie des produits du Brésil et des Indes-Occidentales, au détriment de ceux de Java, n'est-ce pas se poser en état d'hostilité ouverte envers la Hollande, et s'exposer à de promptes et justes représailles? Et que l'on ne suppose pas que l'espoir manifesté par la chambre de commerce d'Anvers soit tout-à-fait imaginaire! que l'on ne nous dise pas que l'influence délétère que l'établissement de droits différentiels est destiné à exercer sur les relations commerciales de la Hollande a été exagéré à plaisir! Car il suffira de l'examen le plus superficiel pour nous convaincre que ce système a pour but direct et immédiat d'enlever aux ports d'Amsterdam et de Rotterdam une partie importante de l'activité dont ils jouissent, et aux cafés et sucres de Java une fraction non moins intéressante de leur débouché actuel.

Tous les efforts du gouvernement hollandais ont tendu jusqu'à ce jour vers le but, fort avouable, sans doute, de donner à la culture du café et du sucre à Java le plus grand développement possible, d'en étendre la consommation en Europe, et d'assurer ensuite à ses principaux ports de mer le marché presque exclusif de ces denrées. C'est pour parvenir plus aisément à cette fin que fut créée naguère, par le roi Guillaume Ier., la société de commerce; que des immunités et des avantages nombreux lui furent accordés et que l'on fluit par conséquent, en quelque sorte, entre ses mains l'achat et la vente des produits de Java et de Madura.

On a voulu, par cette puissante création, se défendre contre l'éventualité de l'ouverture d'un marché de ces denrées ailleurs qu'en Hollande. Le même esprit a présidé à l'établissement du régime des droits de sortie pour Java et Madura.

Ce régime, le voici (1) :

Exportations des colonies.	
CAFÉ.	
Par pavillon national et pour la Hollande, fi. 2 par pikol de 61 kilog.	
Par pavillon national pour pays étrangers,	fi. 3.
Par pavillon étranger pour la Hollande,	fi. 3.
Par pavillon étranger pour pays étranger,	fi. 4.

SUCRE.	
Par pavillon national et pour la Hollande, libre à la sortie..	
Par pavillon national pour pays étranger, 6 p. c. de la valeur.	
Par pavillon étranger, soit pour la Hollande, soit pour ailleurs, 6 p. c. de la valeur.	

Le régime seul paie un droit uniforme de 10 cents par pikol.

(1) Nous devons faire remarquer ici que l'auteur de la brochure a commis quelques erreurs involontaires dans l'analyse qu'il donne, pages 41 et 61, du système colonial hollandais.

Indépendamment de ces droits de sortie, chaque navire est assujéti à un droit de port de 5 p. c. de la valeur du chargement. Enfin, l'exportateur hollandais est tenu, avant son départ, de payer (à concurrence de la différence du droit de sortie), par une caution solvable, que les navires et les marchandises sont destinés à aller en Hollande.

Il n'est d'usage qu'après que la preuve de cette importation a été dûment administrée. Les droits de sortie acquittés à Java ne sont jamais restitués à l'arrivée de la marchandise en Hollande; mais en vertu de l'article 9 de la loi générale du 26 août 1822, ces droits sont transportés directement dans les possessions de l'état dans un département ou un autre, par le même navire, sans aucune déduction de droits de transit.

On voit donc que les préjudices les plus minuscules ont été prises pour assurer l'avantage à la Hollande et le marché exclusif des productions les plus importantes de ses colonies.

Et c'est cependant cet édifice, si laborieusement et si chèrement élevé, que la chambre de commerce d'Anvers nous propose aujourd'hui de saper par sa base.

Elle nous dit, en effet, que tous les efforts du commerce, que toute la sollicitude du gouvernement, doivent tendre à protéger le commerce direct et à détruire le monopole hollandais. C'est-à-dire que nous devons, au moyen d'un système de droits différentiels de provenance fortement établi, ou bien enlever à la Hollande le marché de ses denrées exotiques, la contaire à changer son régime colonial, la forcer à condainre les produits de Java et Madura, non plus à Rotterdam ou à Amsterdam, mais dans nos ports; ou bien, dans le cas présumé d'un refus de sa part, la déjouiller, en très-majeure partie, du débouché dont elle jouit depuis tant d'années en Belgique.

Telle est, en réalité, la crubille alternative dans laquelle les promoteurs du système prétendent la placer.

Jetons en effet nos regards sur le projet d'application, proposé par l'auteur de la brochure dont nous nous occupons. Quel que soit le pavillon, le café importé de la Hollande aurait à payer, d'après lui, à l'entrée en Belgique, 15 fr. 50 c. par cent kilog.; tandis que celui qui nous serait apporté directement du Brésil, sous pavillon belge, ne serait soumis qu'à un droit de 9 francs. Le café Java, pris sur le marché de la Hollande, aurait donc à subir une majoration de droits de 6 fr. 50 centimes par cent kilog.; majoration excessive et qui assurément, sans nul doute, au café du Brésil, la plus grande partie du débouché de la Belgique.

Même résultat pour le sucre brut. Celui qui serait importé directement de la Havane, par exemple, sous pavillon national, n'aurait à payer qu'un centime par cent kilog.; tandis que le sucre de Java, pris à l'entrepôt de Rotterdam et importé de là en Belgique, se trouverait soumis au droit de 5 fr. 10 centimes.

C'est à coup sûr, comme nous l'affirmons tantôt, vouloir contraindre la société de commerce hollandaise à apporter directement à Anvers les produits acquis par elle à Java, sous peine de perdre presque complètement le débouché si important pour elle de la Belgique; c'est payer à la Hollande le marché presque exclusif dont elle jouit, c'est imposer aussi à ses colonies des modifications importantes dans le régime de ses droits de douane. Car nous avons vu plus haut que le café exporté, même sous pavillon national, pour ailleurs que la mère-patrie, supporte une majoration de droit d'un florin par pikol.

Eh bien! pour que les conditions relatives des produits vivants demeurent les mêmes qu'aujourd'hui, il faudrait nécessairement que cette majoration d'un florin par pikol disparût du tarif des colonies.

Nous ne parlons ici que dans l'hypothèse la plus favorable à la Hollande, dans celle qui présuppose le rejet de tout système de droits différentiels de navigation.

Celui-ci, en effet, serait bien fatal encore au commerce de nos exportations; car, outre les inconvénients déjà bien grands que nous venons de signaler, il aurait pour effet d'exclure presque irrévocablement de nos ports, non-seulement le pavillon hollandais, mais encore tous les produits exotiques de Java. Le pavillon se trouverait exclu, parce que les produits de Java importés par lui ne sauraient plus d'aucune manière soutenir la concurrence contre le café du Brésil importé sous le pavillon national avec jouissance d'une prime différentielle.

Les produits eux-mêmes disparaîtraient de nos ports, parce que la Belgique ne possède presque pas de navires propres à cette navigation, et que ces navires, obligés qu'ils seraient de partir presque chaque fois sur lest, ne pourraient par cela même nous rapporter les denrées de ces contrées à un taux de fret convenable. Il en serait alors du café et du sucre de Java comme il en est aujourd'hui du thé de la Chine, que l'on persiste à prendre dans les entrepôts de l'Europe, malgré un droit différentiel de provenance exorbitant! Mais la Chine est la seule productrice du thé; elle n'a donc pas à se plaindre d'une disposition, qui n'atteint cette fois que la consommation, sans nuire à sa position dans le marché de l'Europe; et, grâce au système nouveau, la victoire ne demeurerait pas longtemps indécise.

En présence de ces graves complications, pouvons-nous nous occuper avec faveur la proposition de nos contradicteurs? devons-nous admettre hardiment le péril qui surgit côte à côte du bien que l'on veut obtenir? L'intérêt bien entendu du pays nous permet-il de sacrifier, au désir de voir s'établir dans nos ports un marché de denrées exotiques, les relations commerciales qui nous unissent à la Hollande? Nous ne le pensons pas.

Nous ne possédons pas de colonies; nous ne pouvons donc pas éprouver le besoin de privilégier chez nous les produits d'une contrée quelconque; nous

devons maintenir un juste équilibre entre toutes, de manière à pouvoir jouir chez toutes d'une protection et d'une faveur égale.

La chambre de commerce d'Anvers nous objecte, il est vrai, que nos produits, comme ceux des autres nations, se trouvent repoussés des colonies hollandaises, et que le Brésil, dépourvu de toute industrie manufacturière, peut ouvrir à nos exportations un champ bien autrement vaste; qu'il n'y a rien de plus politique que de protéger, autant qu'il est en notre pouvoir, la production nationale de ce pays, au préjudice de ceux des colonies hollandaises. Car plus la consommation des denrées du Brésil s'étend en Europe, plus le prix s'en élève, et plus nous avons facilité pour l'écoulement de nos produits de nos industries vers ces contrées lointaines.

Ces dernières assertions paraissent incontestables, si nous ne nous souvenons, mais sans reconnaître cependant, que la chambre de commerce d'Anvers, que l'intérêt de la Belgique doit imposer, non seulement la Hollande à cette perspective d'échanges plus suivis et plus considérables avec l'Amérique méridionale et les colonies occidentales.

Il est bien vrai, en effet, que les marchandises d'origine étrangère supportent l'entrée à Java un droit de 25 p. c. de leur valeur, tandis que celles de la Belgique nationale ne se trouvent soumises qu'à la moitié de droit, soit 12 1/2 p. c.; mais nous savons tous aussi que la Hollande n'a jamais été et ne sera jamais un pays manufacturier ou industriel, que tous ses capitaux sont absorbés par le commerce, et qu'ainsi la loi dont nous nous occupons est bien plutôt une loi fiscale, onéreuse au consommateur, qu'une loi protectrice de l'industrie nationale.

Si donc la question en est réduite à ces termes bien simples, à savoir: quel des deux débouchés est le plus important pour la Belgique, celui du Brésil et des Antilles, ou bien celui de la Hollande et des colonies hollandaises? la question ne nous semble pas pouvoir être douteuse. Nous ne sommes pas en effet fait pour remarquer ici que, par l'adoption du système proposé, nous compromettrions pas seulement nos relations avec les colonies hollandaises, relations dont on amoindrirait à plaisir l'importance, mais encore celles bien autrement précieuses qui nous unissent à la métropole.

Nous avons fait entendre précédemment toutes les difficultés qui s'opposent à la conclusion d'un traité de commerce avantageux soit avec la France, avec l'Union des douanes allemandes. Nous avons dit qu'il nous semblait infiniment plus aisé de nous entendre avec nos voisins du Nord.

Nous disions que les hommes d'état qui sont en ce moment au timon des affaires devraient hâter, autant que possible, la conclusion d'un traité de commerce avec la France, et pour base l'échange de nos produits manufacturés contre les denrées coloniales de nos voisins.

N'ayant pas de colonies et, par suite, aucun intérêt de ce genre à mégar, nous nous trouvons assurément dans une position infiniment plus favorable que les Français et les Anglais pour la conclusion avec la Hollande d'un traité de ce genre. Pourquoi donc les hommes d'état de la Hollande ne s'occupent-elles pas de cela? Pourquoi celles de la Hollande ne s'occupent-elles pas largement pour l'introduction de nos produits? Nous pouvons, en effet, rendre aisément service pour service, complaisance pour complaisance.

Et aujourd'hui, en l'absence d'un traité de commerce, le marché de la Hollande est-il donc si insignifiant à nos yeux qu'il ne faille pas hésiter à se fier à des espérances toujours plus ou moins incertaines?

Que les villes manufacturières de la Belgique, que ses différents basses houilliers, que ses carrières et tous ses travaux réfléchissent méritement au danger que les menacent! Que la vérité se fasse entendre, et nous ne doutons pas, de toutes parts, se s'élever, bientôt un cri de réprobation comme un plus aussi périlleux. M. l'abbé de Foere et ses partisans nous disent bien, il est vrai, qu'il sera toujours temps de négocier, que nous devons prendre position vis-à-vis de la Hollande et nous armer de rigueur, pour pouvoir nous en défendre ensuite, au prix par elle de concessions équivalentes. Ce qui veut dire, d'autres termes, que nous devons nous hâter de nous brouiller, afin de pouvoir jouir plus tard des douceurs d'un accommodement. Mais les États ne gouvernent pas comme les amours! Et les blessures, faites de propos délibéré, à une juste susceptibilité nationale ne cicatrisent pas aussi aisément que les dents souffrent un coup de dent.

Est-il encore besoin d'entretenir maintenant nos lecteurs des conséquences spécialement désastreuses dont le projet de M. de Poere menace de frapper la province de Liège, par l'interdit lancé contre les importations de denrées coloniales par la Meuse?

Lés pages éloquentes de notre chambre de commerce et les remontrances énergiques adressées à notre gouvernement par le conseil provincial ont dans tout leur jour les inconvénients nombreux qui devraient résulter, et non dans toute province et pour celle de Namur, de l'adoption du système de droits différentiels.

Pour nous, nouveau et odieux traité des barrières, ce système serait doublement funeste, puisqu'il tendrait encore à frapper de stérilité la seule voie de communication dont la nature nous ait dotés.

Nous le répétons: nous n'en dirons pas davantage sur ce point, car notre sollicitude, non pas que nous n'en ressentions toute l'importance, mais parce que le pays, le gouvernement et nos chambres législatives nous paraissent suffisamment éclairés sur ce rapport; et que, dans une discussion si grave, qui touche à tant d'intérêts, nous voulons soigneusement éviter tout ce qui pourrait le moins du monde autoriser nos adversaires à nous jeter à la face le reproche banal d'être impressionnés par l'esprit de clocher. C'est ici l'intérêt général qui nous anime! C'est en son nom que nous faisons ces

que la nous as manqué hier à dîner, et comme il donne un réveillon aux officiers de son régiment la nuit de Noël, il m'a chargé de te prier de le dédommager à cette occasion. Mlle Laure tremblait que tu ne fusses malade et hors d'état de venir prendre ta part du festin. Aussi, je suis sûr qu'elle sera bien content de t'apprendre que nous pouvons compter sur toi. C'est convenu, n'est-ce pas?

— Rendant que le maître clerc s'exprimait ainsi, un violent combat se livrait dans le sein de l'ami entre l'amour et l'amitié. A la fin, il s'écria.

— Non! non! je n'accepte pas; non, je ne puis accepter cette invitation.

— Et moi, moi, je n'ai rien de mieux à offrir, moi, moi, j'ai absolument besoin de toi ce jour-là. Il faut que je sois de ce réveillon avec Mlle Laure, veux-tu, veux-tu, non, pour son mari. Je n'ose lui demander cela moi-même, tu comprends, et j'ai compté sur toi pour cette tâche délicate. Tu ne me refuses pas en bon office. Aussi bien, s'il faut tout te dire, mes affaires marchent à merveille de ce côté et j'ai bon espoir, pour peu que tu veuilles bien me donner un dernier coup de main. Un auteur! un auteur tel que toi, surtout, c'est si éloigné à la détermination.

— Non, Durandin, je te le répète, et trois que c'est avec un vif regret: je ne puis aller chez M. Rieublanco; il est même probable que je n'y retournerai jamais.

— Ah! bon Dieu! pourquoi cela?

— Parce que tout me commande de fuir cette maison, parce que...

— Achève.

— Parce que, moi aussi, j'aime Mlle Laure.

Ici, le pauvre Durandin, qui était debout à l'entrée de la chambre, se laissa tomber, comme évanoui, sur une chaise qu'il rencontra fort heureusement dans sa chute. Cependant après une pause qui dura près d'une minute, il attache sur son rival un regard à la fois ébahi et consterné, puis il murmura d'une voix faible:

— Mais comment cela se fait-il? Tu ne l'as vue que deux fois et pendant quelques instants, à peine?

— Hélas! mon vieux camarade, je dois te détromper et t'avouer toute la vérité: c'est la jeune fille de la diligence.

— Ah! ciel! mais tu m'avais dit qu'elle se nommait Marguerite?

— C'est toi qui l'as vu, et moi-même un instant j'avais pensé; mais c'était bien le nom de Laure que j'avais entendu, quoique alors je n'en eusse point la certitude complète.

— Mais son père s'appelle Martin, disais-tu?

— Je le croyais aussi, j'ai reconnu mon erreur.

— Ah! mon Dieu, mon Dieu, et quand je songe que c'est moi qui... Ces choses-là ne sont-elles que pour moi!

En parlant ainsi, l'infortuné maître clerc poussait de gros soupirs et s'arrachait les cheveux. Il était vraiment dans un état à faire pitié. Arthur s'approcha de lui et lui tendant la main:

— Mon pauvre Durandin, s'écria-t-il, je te plains de toute mon âme, mais tout n'est point perdu, grâce à moi. Mes torts envers toi sont bien involontaires. Je suis prêt d'ailleurs à te donner ma parole de fuir à tout jamais la présence de Mlle Laure.

Arthur allait sans doute en dire davantage lorsque Abd-el-Kader entra dans la chambre, venant, venant, gesticulant et marquant, dans son transport d'allégresse, des mots arabes et des mots français, fort étonnés sans doute de se trouver doublés. Arthur lui-même eût sans doute cherché longtemps le mot de cette énigme si le nègre, après trois ou quatre gambades, n'eût pris le parti de s'élaner vers la porte du cabinet et de soulever la portière en tapisserie qui la recouvrait.

Alors on put apercevoir, debout sur le seuil, un homme d'environ 35 ans, de haute taille mais fort mince, et dont le costume présentait une sorte de compromis entre les habitudes élégantes de la fashion et l'austérité de la tenue militaire. Ce personnage, remarquable par une superbe barbe noire retombant en pointe jusque sur sa poitrine, à la manière arabe, n'était autre que M. le marquis Henri de Sainte-Fare, ce chef d'escadron des chasseurs d'Afrique avec lequel nos lecteurs ont déjà fait un commencement de connaissance au pavillon Marsau.

— Pardieu! s'écria-t-il en tendant affectueusement la main à Arthur, vous allez peut-être trouver ma visite importune, et je vous en fais mes excuses très sincères; mais il y a eu, si vous en souvient, un pacte passé entre nous, et il me tardait qu'il fut mis à exécution. A cet effet, j'ai eu devoir prendre les devants: vous ne m'en voudrez pas trop, n'est-ce pas? Oh! moi, d'abord, je ne sais pas attendre un plaisir.

— En vérité, balbutia Arthur, c'est bien plutôt moi, monsieur, qui dois m'excuser auprès de vous de ne m'être pas présenté.

— Brisons là, et si vous voulez me prouver que ma visite ne vous est réellement point désagréable, s'emparez le chapitre des politesses. C'est bon tout au plus pour les gens qui n'ont rien à se dire, et moi; je veux vous apprendre tout d'abord que je me trouve ici en pays de connaissance: Ce brave garçon que voilà...

— Abd-el-Kader?

— Oui, Abd-el-Kader a été attaché quelque temps en Algérie à mon service. C'est lui qui m'a reconnu le premier, et ma foi, j'ai eu toutes les peines du monde à modérer l'élan de sa joie, tant il était aisé de revoir le *sid* commandant, comme il m'appelle. Il est vrai qu'il me doit un peu de n'avoir pas été rendu à son ancien maître, son homonyme, l'émir Abd-el-Kader, qui te regrette infiniment et t'avait réclamé avec instance.

— Ah! son maître l'avait réclamé?

— Mon Dieu, oui... pour lui faire couper la tête.

Ici Abd-el-Kader fit une fort laide grimace, baba la main du commandant, puis sortit, pendant que Durandin, qui jusqu'alors était demeuré impassible, muet et la tête baissée dans un coin de la chambre, s'écriait en tressaillant:

— Oh! diable!

— Pardon, reprit aussitôt M. de Sainte-Fare, je vous croyais seul, et je reconnais maintenant combien je suis indiscret. Je vous ai dérangé.

— Non pas; monsieur est un de mes amis.

— Un auteur, sans doute?

— Monsieur, je n'ai pas cet honneur, répondit Durandin en poussant un gros soupir, je suis maître clerc de notaire.

— Comment donc! un état que j'estime beaucoup. Pardieu! cela se rencontre à merveille. Justement mon notaire vient de mourir; la capacité de son successeur m'inspire peu de confiance, et je serais tout disposé à devenir le client d'une étude dirigée par un ami de M. Arthur d'Escorailles, car les amis de nos amis sont toujours nos amis, n'est-ce pas, monsieur?

— Monsieur balbutia Durandin... certainement... M. Baudineau mon patron... Au surplus, je dois vous apprendre qu'il va se démettre en ma faveur.

— Raison de plus, monsieur. Touchez là, c'est chose convenue, et vous pouvez considérer dès à présent le marquis Henri de Sainte-Fare comme le client de monsieur...

— Durandin, monsieur, pour vous servir.

— A la bonne heure! A ça, monsieur d'Escorailles, vous saurez, en ce qui vous concerne personnellement, que je ne viens pas cette fois vous voir ou mon nom seulement, mais bien en celui de Mme de Sainte-Fare, qui a le plus grand désir de faire la connaissance d'un écrivain dont elle apprécie hautement les

ouvrages. Oui, monsieur, c'est elle qui m'a chargé de vous inviter à venir faire réveillon avec nous, la nuit de Noël. Oh! nous ne serons pas trop nombreux; vous trouverez dans cette réunion quelques personnes avec qui vous pourrez discuter de l'Afrique et parler méharabe, pour peu que cela vous soit agréable. Hein, cela vous va-t-il? Vous parairez embarrassé; auriez-vous quelque projet pour ce jour-là?

Arthur regarda dans son esprit Durandin d'un air assez perplexé, lorsque celui-ci prit soudain la parole:

— Mon Dieu, monsieur le marquis, dit-il, c'est que je venais justement faire la même invitation à mon ami.

— Ah! diable! cela se complique... et il avait accepté?

— Certainement, certainement.

A ce moment, Arthur ne put s'empêcher d'échanger avec le maître clerc un regard empreint de la plus profonde surprise.

— Il faut espérer que je serai plus heureux une autre fois, reprit le commandant.

— Tout le bonheur sera pour moi, moi, monsieur, et je compte bien d'être très-peu de jours, en allant vous rendre visite, vous près de moi, près de Mme de Sainte-Fare. J'ai hâte d'aller lui offrir l'expression de mes regrets de ne pouvoir me rendre à son aimable invitation.

— Vous serez très-bien venu; quant à moi, je vous l'ai dit, j'ai une vive sympathie pour vous, et il ne tiendra pas à moi que notre amitié ne se prolonge là, entendez-vous, monsieur d'Escorailles? Eh! vous en serez sûr.

— Un peu.

— Eh bien! j'ai des chevaux à votre service, et nous monterons ensemble avec M. Durandin, si cela lui convient.

— Oh! reprit vivement Polydore, monsieur le marquis, excusez-moi, mais point: je n'ai jamais monté qu'à l'âne.

La conversation ne vint plus des lors que sur des généralités, et au bout d'un quart d'heure le marquis se leva et sortit, non sans avoir, tandis qu'il se levait, main à Durandin, qu'il appela à plusieurs reprises son cher notaire et auquel il promit la clientèle d'une bonne partie du faubourg Saint-Honoré.

Lorsqu'il fut parti, les deux jeunes gens restèrent quelques instants yeux baissés, sans échanger une parole. A la fin, Durandin, tendit la main d'Escorailles.

— Arthur, mon cher Arthur, lui dit-il, écoute, je sais que je ne puis en faire un lutin avec toi sous quelque rapport que ce puisse être. Figure, ton esprit, tu as tout cela pour toi, et moi, je n'ai rien ou pas grand-chose. Je suis Mlle Laure, mais enfin, il m'est bien démontré maintenant qu'elle ne m'aime pas et qu'elle ne m'aimera jamais, tandis que toi... certains souvenirs qui reviennent... enfin suffit. Mlle Laure sera fort riche un jour, je te l'ai dit, et un très-beau parti: l'aimes-tu sérieusement... là... au point de vouloir en ta femme?

— Peux-tu me le demander! Ah! ce jour-là serait le plus beau de ma vie.

— Bien vrai? Allons! à la bonne heure! Tout peut s'arranger. Tu plais beaucoup à la fille; je n'en doute pas, malheureusement pour moi, il faut maintenant de gagner le père. Cela n'est pas si difficile qu'on pourrait croire au premier abord. Donne dans ses idées, fais-toi incorporer dans la garde nationale, et je réponds de tout.

— Ah! Durandin, Durandin, tiens, embrassons-nous! Tu es le meilleur garçon, le plus loyal, le plus généreux que j'aie connu de ma vie.

— Laisse donc, ne parlons plus de cela. Je me rends justice, voilà tout, c'est bien convenu, tu es du réveillon de la nuit de Noël, vu des Diamans, et je vais porter ton acceptation. C'est égal, ce sera un bien, femme que Mlle Laure, et j'aimerais mieux avoir à signer son contrat de mariage comme futur que comme notaire.

(La suite à demain)

Faits Divers.

27 Janvier. Aujourd'hui à 10 heures du matin, un tremblement de terre, le plus violent qu'on ait ressenti dans cette ville depuis le 15 septembre, a répandu l'effroi et la consternation parmi les habitants. Les plus intrépides ont perdu courage. Ce tremblement de terre a brusques secousses et qui dura 6 à 7 secondes au lieu au moment où la lune entrait dans son premier quartier. Le temps était pluvieux, la mer haute, et il faisait un froid rigoureux. Le baromètre était à 27° 9', et le thermomètre à 10°.

2 Mars. Aujourd'hui à 1 heure 34 minutes du matin, un violent tremblement de terre a réveillé les habitants de cette ville. Un grand nombre d'entre eux ont quitté leurs demeures. Ce séisme a duré 3 secondes. A 2 heures 10 minutes du matin, il s'est produit une seconde secousse, mais plus faible que la précédente. A 4 heures, un nouveau tremblement saccadé, précédé d'un long bruit souterrain.

Les journaux anglais témoignent les plus vives inquiétudes de la situation des colonies de Van-Diemen, de la Nouvelle-Zélande, de la Nouvelle-Guinée, de la Nouvelle-Hollande, de la Nouvelle-Calédonie, de la Nouvelle-Géorgie, de la Nouvelle-Écosse, de la Nouvelle-Équinoxiale, de la Nouvelle-Égypte, de la Nouvelle-Inde, de la Nouvelle-Asie, de la Nouvelle-Australie, de la Nouvelle-Éthiopie, de la Nouvelle-Érythrée, de la Nouvelle-Libye, de la Nouvelle-Syrie, de la Nouvelle-Paléστine, de la Nouvelle-Égypte, de la Nouvelle-Asie, de la Nouvelle-Australie, de la Nouvelle-Éthiopie, de la Nouvelle-Érythrée, de la Nouvelle-Libye, de la Nouvelle-Syrie, de la Nouvelle-Paléστine.

La comtesse d'Uxbridge, que l'on a connue à La Haye à son mariage, et qui est morte à Londres, était ministre d'Angleterre.

La législature de l'état de New-York, siégeant à Albany, a adopté deux pétitions assez caractéristiques de l'esprit de ce pays. La première demande qu'il soit loisible à tout citoyen de s'établir docteur en médecine ou chirurgien, sans avoir subi l'examen de la faculté de médecine ou restaurateur.

La seconde est une protestation de la faculté de médecine de New-York qui verrait disparaître en un jour son existence et ses privilèges, mais plus d'un médecin a pris le parti de la liberté en médecine comme en toute chose, attendu, disent-ils, que depuis le commencement des siècles et, probablement jusqu'à la fin, les médecins ne sont jamais d'accord entre eux, leur science est par conséquent, incertaine et problématique.

On a vu récemment une grande quantité de personnes qui demandent une loi pour prévenir et punir la licence des auteurs et la séduction.

LA-CHAPELLE, 13 mars. Le célèbre sarcophage en marbre représentant le rapt de Proserpine, et qui, jusque vers la fin du siècle dernier, a été placé en guise de marche-pied dans le jardin de la chapelle, après qu'on l'a vu mis à part comme un objet d'art ancien dans notre vénérable musée de la ville, a été transporté aujourd'hui de la chapelle au jubé de la même église. Déjà ce poids de passé 2,000 livres a presque au lieu de sa destination, quand un crocheteur l'un des mouffles vint à se rompre et entraîna la chute du fardeau. C'est un grand bonheur qu'aucun ouvrier n'a été atteint, quoique le sarcophage ne s'est point brisé. Les parois latérales et de derrière ont seules souffert; mais le côté droit a été brisé. Les figures ne s'est fendu qu'à une place où il y avait plusieurs crevasses. Il y avait un trou qui a été réparé.

On écrit de Canton, le 10 mars, à la Gazette d'Angouleme, que le gouvernement chinois a acheté une somme de 25,000 francs pour acheter des livres de médecine et des livres de chinois pauvres. Le nombre de ces créatures infirmes, qui sont pour la plupart dévorées, par les porcs, s'élève à environ 200,000 par an. Le nombre des enfants trouvés qui ont déjà été achetés par le gouvernement est de 2,000. Les médecins espèrent pouvoir les employer plus tard à réparer les dommages chez leurs compatriotes. On obtient ordinairement ces enfants pour rien, on l'on paie aux parents 30 à 60 centimes, ou au plus un couple de francs. Notre gouvernement, qui sent toute l'importance politique de cette pieuse fondation, accorde aux missionnaires toute la protection possible.

On lit dans les journaux anglais : Nous regrettons d'avoir à annoncer la mort du comte de Lonsdale, l'ami de Pitt. Possesseur d'une fortune immense, sa vie a été remplie de bonnes œuvres. Il est mort à Yorkhouse, Twickenham, à l'âge de quatre-vingt-six ans, son fils, lord Lowther, lui a succédé.

Les journaux des Etats-Unis rendent compte de la manière suivante d'un duel qui a récemment eu lieu à Washington : M. Cochrane ayant dit qu'il soupçonnait M. May d'être lâche, un cartel a été envoyé, et un duel a eu lieu à la taverne de Nelson. Pour aller à ce rendez-vous, M. Cochrane a quitté Washington avec ses témoins et son chirurgien, dans une belle calèche attelée de quatre chevaux blancs. M. May s'est rendu de son côté, dans une modeste voiture au lieu où devait se faire la rencontre. C. Cochrane, suivant son habitude, pendant qu'on le plaçait à la distance voulue, a fredonné quelques refrains. M. May a été placé vis-à-vis de lui, les deux adversaires ont fait feu de leurs carabines au signal donné. M. Cochrane a tiré une seule balle près M. May. Ce dernier est resté debout. M. Cochrane a tiré la seconde balle à la renverse. Il était mortellement blessé à la tête. Le chirurgien ayant été d'avis que la mort nese ferait pas attendre, a engagé M. May à se sauver à cheval, ce qu'il a fait. Le chirurgien a vainement tenté de replacer la cervelle qui s'échappait. M. May est mort quelques instants après. La direction de la police a été avisée que M. Cochrane a été frappé au moment où il se rendait à Washington en toute hâte, les témoins sont également en fuite.

Nous lisons dans le Spectateur le fait suivant, qui est caractéristique des mœurs anglaises : Un individu s'était, à ce qu'il paraît, glissé dans la chaloupe du prince Albert, pour pouvoir rendre compte de son voyage à l'île de Wight. Cet homme ayant été surpris, a été retenu de force dans la chaloupe, où il a été laissé exposé au vent nord-est très-fort, jusqu'au retour du prince. On l'a ensuite renvoyé jusqu'à Portsmouth, sans cesse couvert par les vagues; et,

comme le prince, qui le trouvait suffisamment puni pour sa curiosité, n'a pas voulu qu'il fût livré à la police, on s'est contenté de le débarquer dans la vase, à une grande distance de chez lui.

On lit dans les Guêpes : Je dois l'avouer, mon respect pour l'institution du jury a été mis parfois à de difficiles épreuves; — j'ai plus d'une fois eu bien du mal à expliquer certains verdicts, dont on aurait pu abuser contre cette magnifique institution. Aujourd'hui que ma tâche aurait été plus facile — le jury n'a pas admis les circonstances atténuantes qui ressortaient des faits du procès, M. Poulmann — il est vrai, a tué un homme à coups de barre de fer — mais pourquoi? M. Poulmann avait commandé à cet homme une omelette, six œufs. — L'homme alluma le feu, — prend la poêle, — met du beurre dedans et casse ses œufs. — Poulmann avait appris dans le monde à être déifiant. — Il compte — un, — deux, — trois, — quatre, — cinq... — l'homme ne met que cinq œufs! Poulmann s'exaspère, il est hors de lui. — Il saisit une barre de fer et tue son hôte, penché sur le poêle. Il y avait omelette atténuée, — conséquemment atténuante. — MM. les jurés ne l'ont pas admise.

Un limonadier du faubourg du Temple était de garde. — Un de ses camarades lui dit : le froid va piquer cette nuit, — est-ce que vous n'avez pas votre paletot? — Non.

— A votre place j'irais le chercher; vous risquez de mourir de froid pendant votre faction de nuit. — Le limonadier goûte le conseil, et vers une heure du matin va frapper à son établissement. — Ohé! Fanny, crie-t-il, c'est moi, ne descends pas, — j'aurais seulement cherché mon paletot, il fait un froid de tous les diables, — ne descends pas, — jette-moi seulement mon paletot par la fenêtre. — Fanny ouvre la fenêtre de l'antresol et jette le paletot. — Le soldat-citoyen retourne au poste. — On jouait au piquet; il remplace le perdant; — dans un moment où il hésite pour l'écart, son adversaire lui dit : Tiens, vous êtes décoré!

Le garde national regarde sa boutonnière et voit en effet qu'il est chevalier de la Légion-d'Honneur. — Il reste stupéfait; — il croit rêver. — Mais enfin il soupçonne la vérité; — il abandonne le poste et court à domicile conjugal, où il acquiert la conviction qu'il ne s'était pas trompé dans ses horribles soupçons. — Sa femme, qui n'était pas seule, lui avait par mégarde jeté le paletot d'un officier qui lui tenait compagnie. Le limonadier, furieux, a blessé l'officier de plusieurs coups de sabre.

EXTERIEUR. SUISSE.

VALAIS. Des lettres arrivées aujourd'hui expriment la crainte de voir bientôt se renouveler le choc des partis. Le 11 et le 12 du courant, il y a eu à Ardon, où le chanoine de Rivaz est curé, des désordres qui ont menacé de prendre un caractère grave. Déjà le conseil-d'état avait convoqué des troupes pour les diriger sur les lieux. Le parti libéral a eu le dessus, Le curé, a pris la fuite; on a trouvé chez lui une foule d'armes et de munitions.

A Sion même il réside depuis quelque temps un agent du directoire, qui a de fréquentes entrevues avec les chefs de la réaction. Peut-être est-ce pour cela que la Gazette suisse prétend savoir par correspondance que le Valais est sur le point d'adhérer au manifeste de la conférence des cantons.

Le gouvernement de Lucerne, après avoir fait saisir et condamner plusieurs feuilles suisses, vient d'établir la censure; désormais aucune feuille publique ne pourra être distribuée sans l'autorisation d'une commission spéciale dont la charte ne fait point mention.

COIRE, 15 mars. Les craintes qu'on a eues pour Felsberg se justifient de plus en plus. Dans la nuit du 13 au 14, un bruit sourd qui partait des quartiers de roche suspendus sur les têtes, remplit les habitants d'inquiétude, sans pourtant qu'il soit arrivé un accident. Mais vu le danger de plus en plus menaçant, les habitants mâles se sont répartis en trois sections, de chaque desquelles huit hommes sont chargés de veiller toutes les nuits pour recueillir la population à temps si l'on aperçoit les signes précurseurs d'une chute. On observe une gradation dans les signaux d'alarme.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, le 8 mars, à la Gazette de Cologne : J'ai une nouvelle d'une haute importance à vous annoncer. Le traité de commerce, qui fait depuis longtemps l'objet de négociations entre le Zollverein et les Etats-Unis d'Amérique, et qui intéresse si vivement les deux parties contractantes, est enfin conclu.

On sait qu'un échange actif de notes a eu lieu entre M. Wheaton et M. de Balow, au sujet de la réduction des tarifs, et que le président Tyler a fait mention, dans son message d'ouverture, de ces négociations. M. Wheaton a envoyé M. le consul Mark à Washington, où l'on semble parfaitement comprendre toute l'importance des relations commerciales entre la fédération et l'Amérique. M. le président Tyler et son cabinet, après avoir pris connaissance des dépêches qui leur furent remises par M. Mark, le renvoyèrent à Berlin, chargé de pleins pouvoirs pour M. Wheaton. Dès ce moment, les négociations furent reprises avec une nouvelle activité, et, en peu de jours, elles eurent le résultat qu'on en attendait. Un traité a été signé, et il y est stipulé que le Zollverein réduira les droits d'entrée des tabacs; les Etats-Unis, de leur côté, s'engagent à modifier leur tarif en faveur de l'union douanière, et à diminuer les droits des toiles et de la plupart des produits que l'Amérique du Nord ne fabrique pas elle-même; en aucun cas, le tarif ne peut excéder vingt pour cent. Il a été stipulé, en outre, que le tabac américain et les fabricats allemands jouiront seuls de cet avantage.

Il n'y a pas de doute que tous les Etats de l'union ne ratifient ce traité. Il est possible qu'on l'expédie par le prochain bateau à vapeur en Amérique. Celle-ci aussi le ratifiera sans nul doute.

On assure de bonne source que le projet d'une loi sur la célébration du dimanche se trouve, depuis quelque temps déjà, dans le cabinet. Cette loi prescrirait le barrage des rues par des chaînes, pendant le service divin, pour éviter toute espèce de bruit, puis la fermeture des théâtres, et la défense de toute musique de danse.

ANGLETERRE.

M. Ewart a fait la motion suivante dans la séance de la chambre des communes du 22 de ce mois :

Il est indispensable pour la conservation et l'extension de l'industrie de ce pays que les droits qui frappent les matières brutes des manufactures et surtout les laines et les cotons bruts soient abrogés. Il est urgent de réduire considérablement les droits sur les articles que nous recevons en échange pour nos produits manufacturés, surtout les articles d'échange qui servent à la subsistance du peuple, et qui sont (outre le thé qui fait l'objet de considérations séparées et plus importantes encore) le sucre, le café, le lard, le beurre et le fromage.

Il est urgent de diminuer aussi considérablement les droits qui par leur élévation encouragent la fraude qui est à la fois nuisible au revenu du pays et dangereuse pour sa moralité, tels sont les droits sur le tabac, les soieries et les liqueurs étrangères.

Quel que soit le défaut momentané de ces réductions sur le revenu, il doit être supporté jusqu'à ce que l'équilibre soit rétabli par la propriété et non par l'industrie et les classes laborieuses. L'honorable membre développe sa motion, mais au milieu de son discours un membre demande que la chambre soit comptée et comme on trouve 32 membres présents, la séance est levée à 4 heures.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne sont sans importance. A Madrid, malgré l'absence de tous les membres du cabinet qui sont partis pour Aranjuez, il règne une parfaite tranquillité. Il n'est de même sur tous les points de la Péninsule, excepté à Carthagène; une lettre du capitaine-général, en date du 13 mars, porte que le blocus est très-resserré, et que plusieurs pièces de gros calibre, destinées à battre la place si elle ne se rend pas bientôt, sont déjà arrivées sur les lieux.

Un journal français annonce que les fauteurs du complot découvert à Barcelonné ont été fusillés le 18. Ils étaient au nombre de quatre.

FRANCE.

PARIS, 24 mars. La chambre des députés a consacré sa séance d'hier, selon l'usage, au rapport des pétitions. Parmi ces pétitions on a distingué celle qui avait pour but de demander l'abrogation de la loi relative à l'exil de la famille Bonaparte. La même pétition demandait que l'effigie de l'empereur fût rétablie sur la croix de la Légion-d'Honneur. La première partie de la pétition, appuyée seulement par M. Boulay (de la Meurthe), a été écartée par l'ordre du jour. La seconde partie a été renvoyée sans contestation à M. le président du conseil.

On annonce que l'archevêque d'Albi vient aussi d'adresser des réclamations en faveur de la liberté d'enseignement.

La Gazette de Metz déclare tenir d'une source certaine que Mgr. l'évêque, s'associant au sentiment unanime de l'épiscopat français, a adressé à M. le ministre des cultes et à M. le président de la commission nommée par la chambre des pairs, ses réclamations contre le projet de loi-Villemain et en faveur de la liberté d'enseignement.

La chambre des députés a procédé le 23, dans ses bureaux, à la nomination de la commission pour examiner la proposition de MM. Gustave de Beaumont, Lacrosse et Leyraud, sur la corruption électorale. Le principe posé dans cette proposition a été généralement admis. Le ministre de l'intérieur a appuyé la proposition, mais avec la réserve qu'elle fût formulée de manière à offrir des garanties à tous contre les manœuvres et l'achat des votes. La rédaction et les diverses dispositions du projet de loi ont donné lieu à des objections sérieuses. La discussion a surtout porté sur l'article 2, qui permet de former des poursuites contre les fonctionnaires publics sans autorisation préalable du conseil-d'état, contrairement à l'article 75 de la Constitution de l'an VIII. Le débat à cet égard a été net et significatif. Le parti conservateur s'est montré unanime pour repousser l'article 2, et a obtenu un succès complet, Huit commissaires nommés, MM. Chégaray, Pelteureau-Villeneuve, d'Haubersaert, Cousture, Laurence, Schauenburg, Latournelle et Ressayac, appartiennent aux conservateurs. L'opposition a obtenu qu'une seule nomination, celle de M. Draut.

Les bureaux ont examiné ensuite la proposition de M. Chapuy-Montville relative à l'abolition du droit de timbre sur les journaux et sur les feuilles périodiques. Cette proposition a été admise à la lecture par six bureaux sur neuf. L'auteur de la proposition a déclaré dans son bureau qu'il ne prétendait point faire de cette question une question de cabinet, et qu'il ne l'envisageait que sous le point de vue de l'intérêt général de la publicité. Elle a été combattue par le ministre des finances et par le ministre du commerce, comme préjudiciable aux intérêts du trésor.

La proposition de M. Monier de la Sizeranne a été admise par sept bureaux sur neuf. Cette proposition a pour but de modifier l'article 40 du règlement de la chambre, en ce sens que cent membres suffiraient pour le vote sur les articles des projets de loi en délibération.

On assure qu'un ordre émané de la direction générale des ponts et chaussées et adressé à tous les ingénieurs chargés des travaux du chemin de fer du Nord, leur enjoint de presser les travaux de terrassement sur toute la ligne, de telle sorte que de la frontière à Paris, ces terrassements soient terminés avant 6 mois.

Si ce bruit est exact, il ne serait pas impossible que le railway de Paris à la frontière belge fût livré à la circulation publique vers l'automne de 1845.

La grande nouvelle du jour est la résolution des nouveaux propriétaires de la Constitution qui ont décidé de réduire le prix de l'abonnement de 80 à 40 fr. pour Paris et 48 pour les départements.

Le journal sera dirigé par MM. Friers, Rémusat, Dufaure, Billault, Vivier, Cousin, Passy, Etienne et Duvergier de Hauranne, et représentera le centre gauche.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 25 mars. Les nouvelles qui nous sont parvenues à la suite des inondations survenues depuis le milieu de ce mois sont affligeantes. Des dégâts occasionnés, entre autres par le débordement de la Dyle, sont très-considérables. Dans la direction de Werchter, les eaux se sont répandues par plusieurs ruptures différentes sur une très grande surface, principalement dans la partie basse de Haecht.

La chaussée provinciale a failli être emportée par le courant, et peu s'en est fallu que les communications mêmes avec le chemin de fer ne fussent totalement interrompues.

Les bruits les plus divers et aussi les plus singuliers, continuent à circuler dans les régions politiques. Nous rapportons ceux qui nous paraissent le plus curieux, les circonstances actuelles leur prêtant d'ailleurs un certain intérêt.

On lisait hier soir dans le *Commerce belge* : On dit que M. Nothomb, abandonné par des alliés sur lesquels il se croyait le droit de compter, aurait fait faire, par un ami commun, quelques avances à MM. Rogier et Lebeau, et que ces avances n'auraient pas été repoussées.

Voilà, sans doute, de quoi émerveiller tous les libéraux, et un peu davantage tous les catholiques; aucun des deux partis n'avait probablement encore songé à une pareille fusion.

Mais voici ce qui serait plus grave. C'est encore le *Commerce belge* qui le dit :

Nous devons ajouter comme un bruit, mais un bruit qui mérite quelque créance, que hier au soir, une personne en mesure d'être bien informée, est venue annoncer qu'après une dernière conférence, tenue dans la journée et à laquelle auraient pris part tous les ministres et quelques membres influents de la représentation nationale, on serait tombé d'accord sur un projet mixte dont l'adoption aurait été conseillée par un haut personnage qui veut éviter à tout prix une crise, et qui aurait employé toute son auguste influence à calmer les craintes trop vives éprouvées par le parti catholique.

Ce que nous pourrions traduire par ceci : Que le haut personnage dont il est parlé, et que chacun devine aisément, semblerait tout disposé à faire les plus larges concessions au parti de la domination, afin de ne pas froisser des intérêts financiers, au risque même de mécontenter tout le reste du pays.

Par bonheur, nous n'en sommes encore qu'au bruit. A côté de ce qui précède, les lignes suivantes de l'*Indépendance* de ce matin, méritent quelque attention :

Le bruit se répand, dit ce journal, mais il nous paraît très-in vraisemblable, que pour ajourner les embarras de la question du cabinet, le ministère ou ses amis demanderont aujourd'hui la remise après Pâques de la discussion du projet de loi sur le jury d'examen.

La demande d'ajournement serait fondée sur ce que d'ici à samedi, jour où la chambre désire se séparer, la discussion du projet de loi ne pourrait être terminée.

Encore une fois, le fait nous paraît très-in vraisemblable, et nous n'y croirions que quand il sera accompli.

Dans tout cela, il y a évidemment certaines menées dont nous ne voyons encore que vaguement les fils. Reste à savoir à quoi elles aboutiront.

(Le Précurseur)

Un des principaux journaux belges, l'*Observateur*, en annonçant qu'il passe sous une autre direction, publie un programme où l'on remarque le passage suivant :

Nous professons le même respect que ceux qui nous ont devancés dans ces colonnes pour les principes religieux. Cette profession de foi est loyale et non point hypocrite. Si nous pensions le contraire, nous le dirions hautement, car nous avons le courage de nos opinions; mais la vénération pour l'esprit religieux est pleinement dans nos cœurs.

Mais nos respects ne descendent pas jusqu'au prêtre politique. Le programme du vénérable prélat de Montpellier est le nôtre.

Les hommes qui courent du manteau de la religion l'ambitieuse pensée d'absorber le pouvoir civil, nous les combattons. Ils nous auroient pour adversaires énergiques, incessants, insaisissables. — Car nous devons le dire avec confiance, nous croyons que la presse a plus ou moins contribué au envahissement de la Belgique, par une mansuétude qui tenait de la faiblesse. Elle n'a pas suffisamment averti le pays, et il a fallu que des actes patens vint épouvanter tous les yeux, pour que l'esprit public devint tout-à-coup vigilant par lui-même.

En bien ce reproche, nous ne le mériterons pas. Le clergé politique vous trouvera partout et toujours sur son chemin. Nous lui disputerons pied à pied les libertés qu'il tend à nous ravir au nom même de celles que nous nous sommes acquises avec lui et pour lui. Nous concourrons donc avec fermeté à défendre cette œuvre.

Le clergé politique de Belgique a constamment marché en avant dans une voie dangereuse, surtout pour lui-même.

Il a attaqué la liberté de la presse par un mandement dont ses amis eux-mêmes ont condamné l'inspiration.

Exploité par lui, la liberté d'enseignement n'est qu'un mensonge. L'épiscopat belge est allé jusqu'à méconnaître les droits de la pensée. N'importe la presse tout entière a été menacée dans son existence par une lettre pastorale indigne d'un siècle de lumières.

Le honteux pamphlet qui l'appuyait a osé proscrire les œuvres les plus recommandables de la littérature contemporaine et celles que le passé nous a léguées comme un pur et glorieux héritage.

Il ne nous convient pas de supporter plus longtemps toutes ces atteintes à nos libertés, elles choquent trop violemment le pacte fondamental et l'esprit de notre époque, elles violent avec trop d'audace les droits de la raison et de l'intelligence.

Loin de nous cependant toute pensée agressive à l'égard du clergé catholique, encore moins à l'égard de la religion.

Notre résistance énergique aux écarts de ses ministres prouvera notre respect pour le culte. Souffrir ces écarts, serait au contraire le moyen le plus sûr de détruire les croyances; car les véritables ennemis de la religion sont précisément ceux qui la font descendre de sa sphère divine pour la souiller au contact des choses du monde.

VARIÉTÉS.

LA RESSEMBLANCE.

HISTORIQUE.

(Suite et fin. — Voir notre numéro d'hier.)

La nuit s'était écoulée, en partie, dans cet entretien, et M. de Louvois ne pouvait douter que la résolution du vieillard ne fût invariable. Il entra de bonne heure dans la chambre où Paul, tout habillé, dormait paisiblement sur un des grabats de l'auberge, et il y retrouva M. Despin à genoux, les yeux avidement fixés sur la vivante image de son enfant mort. M. Despin se leva, remit à M. de Louvois l'acte de donation dont il lui avait parlé, accompagné d'un dédit de la somme de dix mille francs, payable au cas où cette épreuve étrange ne réussirait pas à la satisfaction de toutes les parties, et se retira en lui recommandant pour la dernière fois la négociation dont paraissait dépendre sa vie, par une inclination respectueuse et par un regard suppliant. Le mouvement qui se faisait dans la chambre avait réveillé Paul; il voulut s'élaner à l'aspect de son maître, et s'excuser de n'avoir pas été plus diligent.

— Reste, lui dit M. de Louvois, et assieds-toi pour m'écouter avec tout le recueillement dont tu es capable. Tu n'as peut-être pas entendu raconter, continua-t-il en souriant, l'histoire de l'homme que la fortune vint surprendre dans son lit, et tu n'imagineras peut-être pas que ce fut la tienne. Il n'y a cependant rien de plus vrai. Un mot, Paul, et tu vas échanger ma livrée contre le froc d'un gros bourgeois. Un mot, et tu seras riche.

— En vérité, monsieur, répondit Paul, je n'en serais pas surpris. On me prédit cette destinée depuis l'enfance, et il y a quelques jours qu'on me l'annonçait en Auvergne. Monsieur, se rappela sans doute qu'il s'arrêta pour déjeuner dans une misérable auberge des montagnes où des gendarmes arrivèrent presque en même temps avec une espèce de bohémienne qu'ils conduisaient à la prison du chef-lieu, et dont la physionomie le frappa. C'est que ce n'était pas une sorcière du commun, et on voyait bien à ses airs de dignité qu'elle croyait à son art. Je fus un moment tenté d'y croire aussi, que je n'osai retirer ma main quand elle la saisit de sa main sèche et nerveuse, et qu'elle me força par un dur regard de ses yeux noirs à la déployer devant elle. Quant à moi, je détournai les miens tant elle me faisait peur à voir.

— Oh! oh! voici du nouveau, dit-elle avec une voix rauque, et en grommelant entre ses dents, vous conviendrait-il, mon fils, d'avoir de bons champs en plein rapport, de bons prés qui verdoient au soleil, de bons troupeaux de moutons prêts à tondre, deux ou trois douzaines de bonnes vaches laitières, et autant de vœux qui bondissent à l'entour une maison de campagne qui rit au midi, et d'où l'œil plonge en plein dans l'épaisseur d'un beau verger, ployant sous le poids de fruits mûrs? Vous plairait-il de vous délasser de temps en temps à la ville du soin de vos grasses métairies dans un bon fauteuil de velours d'Utrecht à larges raies, au premier étage d'une maison spacieuse et en bon état qui vous appartient, aussi près qu'il vous plaira d'un balcon chargé de fleurs qui donne sur la grande place, et d'y attendre indolemment l'heure d'un excellent repas en lisant votre journal, et le journal vous amuse!

Je ne pus me défendre de sourire, car le genre de vie qu'elle me proposait était assez de mon goût. — Vous serez tout au plus entré dans les Pyrénées, ajouta-t-elle en repoussant ma main avec une méprisante colère, que cette fortune vous aura été offerte, et que vous l'aurez refusée. — Je ne compris pas trop comment cela pourrait se faire, mais j'attachai si peu d'importance à la prédiction de cette aventure, que je n'y ai pas songé depuis.

La coïncidence de ces deux mystérieux événements frappa M. de Louvois, car il n'est point d'esprit si aguerri contre la séduction des apparences qu'il ne s'étonne d'être obligé d'accorder quelque chose à l'intelligence de hasard. Après un moment de réflexion, il fit part à Paul de ce qui s'était passé la veille entre lui et M. Despin, et ouvrit sous ses yeux l'acte formel qui n'attendait plus que sa signature. Il la quitta ensuite pour laisser un libre cours à ses réflexions. L'affaire en valait la peine.

Pendant que tout ceci se passait au méchant cabaret de Pierrefitte, le ciel s'était obscurci; les eaux turbulentes du Gave étaient rentrées dans leur lit, et les mazzettes du relai, délaissées par un lang loisir, piaffaient à la porte, sur les pavés du granit sonore, comme des chevaux de bataille; le maréchal du pays cherchait à dégager adroitement quelques vis de son écrou pour avoir un prétexte à le passer; et M. de Louvois se préparait à sortir. Un quart d'heure s'était à peine écoulé, quand Paul entra chez son maître, d'un air modeste, et pendant résolu. M. de Louvois le regarda fixement.

— Eh bien! dit-il en riant, est-ce à M. Despin fils que j'ai l'avantage de parler?

— Non, monsieur, le marquis répondit Paul, c'est à Paul, qui était votre domestique hier, qui l'est aujourd'hui, et qui n'a d'autre ambition que de vous servir, si vous êtes content de ses services.

— As-tu bien réfléchi? reprit M. de Louvois étonné.

— Je réfléchis dix ans sans changer de détermination, M. de Louvois, mais j'ai dû céder à l'impulsion d'une attention sérieuse, il continue.

Je suis extrêmement touché, dit-il, du malheur de cette famille, et je voudrais pouvoir lui procurer quelque soulagement. C'est un devoir que j'ai promis d'accomplir, si s'accordait avec les miens, et je n'aurais pas besoin d'y être porté par mon intérêt; mais ce que demande ce bon vieillard, monsieur, je suis incapable de le lui donner: il cherche un fils, et j'ai un père. C'est à mon père que je dois la tendresse et les soins d'un fils, et le cœur d'un fils n'est pas à l'encre. L'honnête homme qui a voulu m'enticher à des droits à ma reconnaissance; je ne peux rien lui offrir de plus. Les sentiments qu'il réclame appartiennent à cet autre vieillard qui m'a élevé du produit de son travail, qui m'a réchauffé sur son sein quand j'avais froid, qui a pleuré sur mon berceau quand j'étais malade, qui a fondé sur ma bonne conduite et sur ma reconnaissance le dernier espoir de ses vieux jours. Croyez-vous qu'il survivrait à l'idée que j'ai vendue son nom pour de l'argent, que j'ai renoncé au souvenir de ses embrassements et de ses conseils, que j'ai renié mes neuf frères comme un traître et comme un maudit, pour me livrer sans gêne aux douceurs de la paresse?

Vous me direz sans doute, monsieur, que mon nouvel état me permettrait de lui faire quelque bien que M. Despin lui-même ne blâmerait pas cet emploi de mon superflu, et qu'il y aurait moyen de racheter à ce prix, devant les hommes, mon ingratitude et ma lâcheté; mais qui me justifierai devant ma propre conscience? Il faudrait d'ailleurs que mon père voulût accepter cette indemnité honteuse, et je le connais assez pour être sûr qu'il la repousserait avec indignation. — A quel propos s'agit-il, M. Despin fils, de faire, qui m'est inconnu, vient-il de gratifier de ses aumônes? Qui les lui a demandées? Qui lui a parlé de mes affaires et de ma pauvreté? Ai-je eu besoin de recourir à lui pour fournir à l'entretien de mes neuf enfants (il ne me compterait plus), pour les élever dans la crainte de Dieu et dans l'amour de leur famille et de leur pays? Si M. Despin fils est trop riche, s'il est tourmenté par quelques remords qui l'obligent à répandre son superflu en œuvres de charité, qu'il regarde autour de lui! ne connaît-il point de peines à soulager dans son village, et peut-être parmi ses plus proches voisins! Car je serais devenu aussi étranger à mes amitiés d'enfance, à ma patrie, qu'à mon père. Je recommanderais une vie nouvelle, la vie d'un autre qui n'a rien aimé de ce que j'aime, et si elle était abrégée par la honte, par le chagrin, par les plaisirs mêmes auxquels je me livrerais pour m'étourdir, laisserais-je les regrets que M. Despin fils a laissés? Pensez-vous, monsieur, que mon véritable père, insensible à l'abandon que j'aurais fait de sa vieillesse, traiterait pour les montagnes pour y chercher ma ressemblance? Ah! il l'éviterait plutôt, n'en doutez pas, car elle ne lui rappellerait que mon avarice, ma bassesse et mon indignité! Non, monsieur, je ne changerai pas d'état, je ne changerai pas de fortune, parce que je ne veux pas changer de famille. Je resterais pauvre, mais je resterais fils de mon père, et je conserverai

le droit de l'embrasser, sans rougir. Cela vaut mieux que l'argent. — Va régler les comptes, va, mon enfant, dit-il, et va en se détournant pour cacher son émotion. Un quart d'heure après, le fouet du postillon frappa à coups redoublés la chaise de poste roula bruyamment à la porte cochère de l'auberge. Elle sortit. Paul était assis sur le siège comme la veille. Un homme attentif à ce qui se passait dans cette maison errait furtivement dans sa chambre en invoquant le nom de Dieu; s'élança rapidement vers la croisée pour contempler les yeux d'un nouveau malheur qu'il n'avait pas prévu. Tout nait d'être perdu pour lui, jusqu'à l'espérance. Il avait vu mourir son fils pour la seconde fois; Paul était parti. M. Despin ba comme foudroyé sur le lit où il n'avait point dormi, et le valet d'auberge lui remit la triste lettre d'adieu de M. de Louvois, il ne fit qu'y jeter un regard sombre et abattu, car il naissait déjà son arrêt. Oh! Comment s'est-il présenté devant me, si impatiente de son retour, et cependant si assuré du succès de son voyage? Quel récit lui a-t-il fait de ses espérances d'un moment changées en deuil éternel? La religion seule expliquer la résignation du cœur dans de si cruelles épreuves; à la des angloises qui se conçoivent à peine, et qui ne savent pas.

Théâtre-Royal-Français.

Jeu de 23 mars. (Représentation N° 118.)

La Marquise de Carabas.

Vaudeville en un acte; par MM. Bayard et Dantan.

Norma.

Grand opéra en quatre actes, traduit de l'Italien par M. E. Goussier, musique de Bellini.

On commencera à 8 1/2 heures.

Ordre du spectacle: 1° Norma. 2° La Marquise de Carabas.

Samedi 30 mars. — Clôture, jusqu'après les fêtes de Pâques.

Les Huguenots.

VENTE PUBLIQUE

FLEURS ET DE PLANTES.

J. B. DE SARGENT.

Fera vendre publiquement le JUDI le 23 mars prochain, à 11 heures de l'après-midi, au Café de la Toison d'Or, chez M. MOYMAN, dans la rue de la Harpe, à la Haye, une collection extraordinaire de Camélias, dont plus de 3 à 5 pieds de hauteur, différentes espèces de Camélias, Rhododendrons arboreux et autres, une collection complète de Camélias, Saubas et autres, de grands Roisiers de tous les genres, des Orangers, fruits, etc.

On peut examiner ces plantes jusqu'au mardi et mercredi, le 20 et 21 mars, de 10 heures à 4 heures, chez M. J. B. de Sargent.

GANTS DE RITS.

Gantier de S. A. R. M. le Duc de Nemours. L'attention du public est attirée sur la perfection des gants de rits, la vogue obtenue dans Paris qu'ailleurs, lui garantissant un succès toujours moins favorable, l'usage en sera le meilleur usage.

Dépôts: à Amsterdam, chez M. W. van der Meer, Nieuwmarkt 100; à La Haye, chez M. E. W. Tappin.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 25 Mars.

25 mars		26 mars	
Dette active.	100	100	100
Dito dito.	100	100	100
Dito des autres.	100	100	100
Syndicat.	100	100	100
Dito.	100	100	100
Société de Commerce.	100	100	100
Dito nouvelle.	100	100	100
Emprunt de 1836.	100	100	100
Chemin de fer du Rhin.	100	100	100
Dito de Harlem.	100	100	100
Dito de Rotterdam.	100	100	100
Act. de laoc de Harlem.	100	100	100
Oblig. Hope & C. 1796 & 1816.	100	100	100
Dito dito 1828 & 1829.	100	100	100
Inscript. au Grand Livre.	100	100	100
Certificats au dito.	100	100	100
Dito inscriptions 1831 & 1832.	100	100	100
Emprunt de 1840.	100	100	100
Id. des Stigélie et Comp.	100	100	100
Passive.	100	100	100
Dette différée à Paris.	100	100	100
Bellerod.	100	100	100
Ardoin.	100	100	100
Comp. de Commerce.	100	100	100
Dito métallique.	100	100	100
Dito dito.	100	100	100
Inscript. au Grand Livre.	100	100	100
Actions 1838.	100	100	100
Emprunt de Londres 1821.	100	100	100
Id. id. 1843.	100	100	100
Obligations à Londres.	100	100	100

Les fonds nationaux, avec quelques affaires en intégrales, se sont soutenus à leurs cours d'hier. Il s'est manifesté également plus de fermeté dans les fonds espagnols, surtout en coupons. Les portugais étaient demandés à fonds.

Cours de l'argent: prêt à garantie 4%; prol. 4 1/2 à 5%. Derniers prix à 5 heures: 2 1/2 % 57 1/2; 2 1/2 % 57 1/2; 5 % 93 1/2; 5 % 93 1/2; Ardoins 21 1/2 à 2 1/2.

Bourse de Londres du 26 Mars.

3 % Consol. 98 1/2; — 2 1/2 % Holl. 57 1/2; — 5 % 101 1/2; 102; — 5 % (Esp. Emp.) 25; — Esp. 5 % 25 1/2; — Id. 3 %; — Port. 5 % 48; — Id. (Esp. 5 %). — Russes, 117.

Bourse de Vienne du 18 Mars.

Métalliques, 5 % 111 1/2; — Dito, 4 % 106 1/2; — Dito, 3 % 77 1/2; — de 1834, 149; — Actions de la Banque 168 1/2.

LA HAYE, chez Leopold Loebenber, Lage Nieuwmarkt. Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schooneveld et F. Beurssteeg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn Snoeck, Handstede.